

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
24 septembre 2019

Approuvé le 10 Décembre 2019

Ua

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 24 Septembre 2019 à 14h30 en Amphithéâtre Chevreul, à la Faculté de Santé – département de Pharmacie – 16 boulevard Daviers 49100 ANGERS, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Philippe	Excusé, donne procuration à Yves DENECHERE
AMIARD Stéphane	Excusé, donne procuration à Mme MALLET
ANGOT Christophe	Absent
ARAB Chadia	Absente
AUGERERAUD Laëtitia	Absente
BARBE Valérie	Excusée, donne procuration à M. PIERRE
BENETEAU Éric	Excusé
BENOIT Jean-Pierre	Présent
BERNIER Monique	Présente
BIENVENU Roselyne (suppléant : JEANNETEAU Paul)	Absente
BIORET Pierre	Présent
BLAKE Laura	Excusée
BOUCHERON Sonia	Absente
BOUT Victor	Présent
CAILLEAU Thierry	Présent
CHAUVIN Paul (Suppléant : PAPIN Clément)	Absent
CHUREAU Véronique	Absente
CLERE Nicolas	Excusé, donne procuration à M. GIMEL
COIFFARD Clémence (suppléant : BOUTAIN Denali)	Excusé, donne procuration à Mme LAVIRON
COUTURIER Eric	Absent
COUVÉ Marine	Excusée, donne procuration à Mme PENGAM
DANIEL Christophe	Présent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Présent
DOUESNEAU Guewen	Présent
EMOND Hervé	Excusé, donne procuration à Mme BERNIER
FLEURANT Cyril	Excusé, donne procuration à M. PIERRE
FOUCHER Fabrice	Excusé, donne procuration à Mme LIBOUBAN
FOUCHET Florian	Absent
GAUMER Nathalie	Excusée, donne procuration à M. LERICHE
GAY-BOISSON Catherine	Absente
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GUICHETEAU Marie-Laure (Suppléant : JARROSSAY Renaud)	Absente

HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, donne procuration à Mme MALLET
INGREMEAU Françoise	Absente
INGUSCIO Gabrielle	Absente
JOUANNEAU Sarah	Absente
JUSSIEN Christelle	Présente
LACROIX Florence (Suppléante : CHAUVIGNE Céline)	Excusée, donne procuration à Mme JUSSIEN
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT Axel (Suppléante : JARDINEAU Chloé)	Présent
LANDES Claudine	Excusé, donne procuration à M. ROBLÉDO
LAVIRON Margaux	Présente
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Absente
LEGEAI Laëitia (suppléante : LEROY Mathilde)	Absente
LEGOHEREL Patrick	Absent
LEMAIRE Félicien	Excusé, donne procuration à M. SIMONEAU
LEMENAND Thierry	Excusé
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Excusé, donne procuration à M. ROBLÉDO
LIBOUBAN Hélène	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à M. DENECHERE
MERCIER Félix (Suppléant : LE FOLL Aurélien)	Excusé, donne procuration à M. DOUESNEAU
MOISY Laurence	Absente
NGUYEN PHUONH Linh (suppléante : GAUDIN Mathilde)	Absente
NIVELEAU Agathe (Suppléante : MOISON Joanne)	Présente
PELOILLE Manuelle	Excusée
PENGAM Soizic (Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	Présente
PERCHEPIED Laure	Présente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	Excusée, donne procuration à M. VIOLIER
PIERRE Éric	Présent
PROCACCIO Vincent	Absent
RAUD--LEGER Léna (Suppléant : HELLIO Julien)	Absente
RICHOMME Pascal	Excusé, donne procuration à M. SIMONEAU
ROBERT Adrian (Suppléant : DELAVERNHE Florian)	Présent
ROUSSEAU Audrey	Absente
RULENCE David	Présent
SALLE Marc	Excusé, donne procuration à M. SAUBION
SAUBION Frédéric	Présent
SEJOURNE Bruno	Excusé, donne procuration à M. CAILLEAU
TAIBI Aude Nuscia	Excusée, donne procuration à Mme TRICOIRE-LEIGNEL

TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Présente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
VIOLIER Philippe	Présent, arrivé en cours de séance
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	Excusée, donne procuration à M. SAUBION
YVARD Jean-Michel	Présent

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

Membres présents invités par le Président :

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion

LE GALL Didier, Vice-président du conseil d'administration

HOCQUET Anne-Sophie, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale

PIERRE Eric, Administrateur de Cholet

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1 Dissolution de l'UBL	1
1.2 Classement de Shanghai	3
1.3 Ecole Universitaire de Recherche	5
1.4 Calendrier électoral	5
2. Procès-verbal du CAc.....	6
2.1 Procès-verbal du Conseil Académique du 15 novembre 2018	6
3. Ressources Humaines.....	6
3.1 Campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs - pour vote	6
3.2 Campagne d'emplois 2020 des personnels BIATSS - pour information	7
4. Affaires générales et statutaires	8
4.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université : Document d'orientation stratégique - vote	8
4.2 Charte des associations étudiantes - vote.....	11
4.3 Election de représentants.es des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.....	14
5. ANNEXE : diaporama de la séance du 15 novembre 2018	15

M. ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h30. A l'ouverture de la séance du 24 septembre 2019, 48 membres sont présents ou représentés (80 membres en exercice, 26 membres présents, 22 procurations).

1. Informations

1.1 Dissolution de l'UBL

Monsieur ROBLÉDO précise que l'UBL s'est prononcée le 24 juin 2019 et a acté la volonté des établissements de continuer à travailler ensemble à différentes échelles sous la forme de groupements ainsi que le principe de dissolution de l'UBL au profit des structurations infra régionales.

A l'issue de ce processus auprès de l'ensemble des membres fondateurs, un décret prononcera la dissolution de l'UBL.

Monsieur ROBLÉDO précise que les 109 postes de l'UBL devraient être redistribués. Le Ministère a indiqué que 95 supports de poste seraient réaffectés aux sites qui vont apparaître après la dissolution de l'UBL.

60 supports seront affectés dans l'objectif d'appuyer une politique de site ; 22 supports seront attribués au numérique ; 19 postes permettront de conserver une coordination régionale ou interrégionale.

Monsieur ROBLÉDO précise la répartition des 60 postes actée par le Ministère :

- 21 postes seront affectés sur la plaque rennaise;
- 17 sur la plaque nantaise;
- 12 sur la plaque Angers - Le Mans;
- 10 sur la plaque Brest-Lorient.

22 postes seront affectés au pilotage du numérique : 12 en Bretagne et 10 en Pays de la Loire.

Enfin, 13 postes seront affectés aux missions coordonnées à l'échelle régionale ou interrégionale. Sur ces 13 postes, ont été identifiés :

- 6 postes pour la formation doctorale;
- 3 postes pour l'entrepreneuriat étudiant et les projets PEPITE (2 postes en Bretagne et 1 poste en Pays de la Loire);
- 1 poste sur la dimension internationale pour les Pays de la Loire;
- 1 poste pour l'innovation, qui permettra de faire le lien entre la SATT et les établissements;
- 2 postes pour assurer la coordination globale et de la formation.

L'affectation de ces 13 postes au sein des établissements reste à définir. Les Universités de Nantes, d'Angers et du Mans ont proposé la répartition suivante : 4 postes pour Rennes, 4 postes pour Nantes, 3 postes pour la plaque Angers Le Mans et 2 postes pour la plaque Brest Lorient.

Il conviendra aussi de déterminer les affectations du personnel actuellement en activité à l'UBL.

Quatre personnels sont physiquement en activité à l'Université d'Angers. Il leur a été proposé de continuer à exercer leurs missions au sein de l'Université d'Angers. S'ils acceptent, ils seront donc affectés à l'Université d'Angers.

La majorité des fonctions supports ont toutefois été attribuées au siège de l'UBL. 58 personnes travaillent ainsi à Rennes, dont certaines travaillent pour le compte des établissements. Il n'est pas certain que l'ensemble du personnel puisse continuer à exercer ses missions à Rennes.

90 personnels sont en activité pour l'UBL. Des solutions, sans mobilité géographique, ont été trouvées pour 80 personnels. Une dizaine de personnels sont encore en attente de proposition. Les postes redistribués sont fléchés sur des missions qui ne correspondent pas nécessairement aux missions exercées actuellement par ces personnels.

Il est important de définir des contrats permettant de gérer la période transitoire qui va de la fin de l'UBL à la mise en place des nouvelles organisations et structures de plaques.

L'UBL sera dissoute au 1^{er} janvier 2020 mais environ 400 conventions sont toujours en cours d'application. La clôture de ces actes nécessite du personnel. Un compte financier doit également être réalisé. Actuellement, aucun personnel n'est prévu pour assurer ces missions.

L'Université d'Angers et l'Université du Mans doivent déterminer dans quel établissement les 3 postes restants seront répartis.

Concernant les 10 postes pour le numérique, ils seront répartis entre Nantes, Angers et Le Mans.

Le Ministère est en train de formaliser une proposition de rédaction du décret encadrant la répartition de l'ensemble des moyens.

Une convention de reversement de moyens de l'UBL vers les sites est en cours d'élaboration. 400 711 euros sont prévus pour le site Angers-Le Mans, ce qui a été acté par le Conseil d'Administration de l'UBL le 23 septembre 2019.

Ces 400 711 euros sont liés aux projets que Le Mans Université, l'Université d'Angers, l'ESA, l'ENSAM et Agro Campus Ouest ont décidé de porter ensemble. Ces actions doivent dynamiser la politique de site. Les moyens ainsi alloués sont répartis entre les établissements : 188 310 euros pour l'Université d'Angers, 132 005 euros pour l'Université du Mans, 30 092 euros pour l'ENSAM, 30 092 euros pour l'ESA et 20 212 euros pour Agro Campus Ouest.

Les axes pour lesquels les établissements se sont positionnés de façon collective sont les suivants :

- Mise en place la COMUE expérimentale (40 000 euros);
- Mise en place des pôles de coordination (20 000 euros);
- Lancements d'appels à projets recherche (120 000 euros);
- Lancement d'appels à projets à innovation pédagogique (80 000 euros);
- Mise en synergie de différentes stratégies (numérique, orientation, international, insertion) (100 711 euros);

- Accompagnement de la stratégie santé territoire (40 000 euros);

1.2 Classement de Shanghai

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur ROBLÉDO précise que l'Université d'Angers est classée parmi les 1000 meilleures universités du monde au classement de Shanghai. Il se réjouit de cette bonne nouvelle. Ce classement démontre que l'activité recherche des laboratoires de l'Université d'Angers est identifiée et visible à l'échelle internationale.

Le classement de Shanghai se fonde uniquement sur des critères de recherche. 27 000 établissements d'enseignement supérieur dans le monde sont screenés. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une quelconque démarche pour apparaître dans le classement de Shanghai.

L'université de Shanghai positionne également chaque établissement dans leur classement national. L'Université d'Angers est située entre la 35^{ème} et la 37^{ème} place. En prenant en compte uniquement les Universités, l'Université d'Angers atteint la 24^e place et se situe dans le premier tiers des établissements de l'Union Européenne. Au regard de sa taille rapportée à sa performance scientifique, l'Université d'Angers apparaît en réalité plutôt dans le premier quart des établissements dans d'autres classements.

Ces classements honorent l'Université d'Angers et prouvent la qualité des recherches qui y sont menées.

Monsieur ROBLÉDO explique que le classement de Shanghai prend en compte 6 critères fondés essentiellement sur la recherche, même si le premier critère peut par extension faire état de l'excellence en termes de formation.

Le premier critère correspond au nombre d'anciens étudiants de l'Université ayant obtenu un Prix Nobel. L'Université n'est pas reconnue sur ce premier critère.

Il pouvait sembler pertinent de penser que le prix Nobel de la paix remis au Docteur Denis MUKWEGE, formé à l'Université d'Angers et récipiendaire du doctorat honoris causa, avait contribué à classer l'Université dans le classement de Shanghai. Tel n'est pas le cas. Le classement de Shanghai n'intègre pas les prix Nobel de la paix et de littérature.

Aucun chercheur de l'Université d'Angers n'ayant obtenu de médaille Fields, l'établissement n'est pas reconnu au titre du 2^{ème} critère.

Le troisième critère se rapporte au nombre de fois où les chercheurs de l'Université sont les plus cités, en considérant les meilleures citations à l'échelle internationale. L'Université d'Angers n'apparaît pas dans ce critère.

L'Université d'Angers apparaît principalement sur les 3 derniers critères. Sur le critère du nombre de publications dans les revues Nature et Sciences, l'Université obtient le poids de 2,7. Elle obtient également un poids assez important pour le nombre d'articles indexés dans « sciences citations index ». Le dernier critère correspond à un poids relatif, rapporté à la taille de l'établissement et au nombre de publications qui sont référencées.

Les principaux champs qui permettent à l'Université d'apparaître dans le classement sont les sciences de la vie, les sciences agronomiques, les sciences médicales et la médecine clinique.

Il peut sembler surprenant que l'Université d'Angers n'ait pas de poids spécifique en science des matériaux où l'activité de recherche est très importante. Le tourisme a également une visibilité nationale et internationale en termes de formation. Monsieur ROBLÉDO précise que les publications en Sciences Humaines et Sociales sont peut valorisées dans les classements.

L'Université dispose également d'un laboratoire de haut niveau sur les Mathématiques.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que ce type de classement ne reflète pas l'étendue de la variété de l'activité des universités, qui comporte une dimension formation et une capacité à accompagner les étudiants pour avoir notamment une bonne insertion professionnelle. Ceci n'apparaît pas dans le classement de Shanghai.

L'Université d'Angers apparaît dans deux autres classements, le World University Ranking et le Us News.

Les chiffres des différents classements sont concordants avec le classement de Shanghai.

Monsieur ROBLÉDO précise que l'objectif est aujourd'hui de continuer à figurer dans ces différents classements. Le bureau de la commission recherche a réfléchi sur les caractéristiques qui permettent d'apparaître dans ce type de classements. Tout un travail est à réaliser, notamment sur la signature des publications.

Monsieur SIMONEAU précise que, si les classements internationaux peuvent faire l'objet de critiques justifiées, ils permettent de renforcer la visibilité et l'activité de l'établissement. Lors de l'expertise de projets, il s'agit d'un élément pris en compte par les experts internationaux. Le Ministère en prend également acte. Cela a également un impact positif auprès des étudiants étrangers.

Pour les classements qui intègrent déjà l'Université d'Angers, il convient d'être plus vigilant sur la façon dont les publications sont signées. C'est l'affiliation primaire du chercheur, ou de l'enseignant-chercheur, qui importe et non pas l'affiliation secondaire. Par exemple, un chercheur qui travaille à l'université et au CNRS, ou à l'INRA, doit indiquer comme affiliation première l'université. Si toutes les publications étaient prises en compte, le rang de l'Université d'Angers serait probablement encore plus valorisant.

Monsieur SIMONEAU estime pertinent d'intégrer 3 autres classements : celui de «The World University Rankings », le « CWTS Leiden Ranking » et le « QS World University Ranking ». Les critères définis dépassent le seul critère recherche puisqu'ils intègrent la pédagogie, la formation ou encore le rayonnement de l'Université auprès du monde socioéconomique. Le classement du "Leiden Ranking" prend également en compte l'aspect "sciences ouvertes". Il estime que l'Université d'Angers doit avoir sa place dans ces classements. En revanche, contrairement au classement de Shanghai, ces classements nécessitent un acte de candidature.

1.3 Ecole Universitaire de Recherche

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur ROBLÉDO précise que la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a dévoilé le nom des lauréats de la 2^{ème} vague de l'appel à projets « Ecoles Universitaires de recherche », du Programme d'investissements d'avenir.

L'EUR LumoMat-E (Lumière Molécule MATériaux) figure parmi les 24 projets retenus sur 81 candidatures.

Ce projet concerne essentiellement les établissements non inscrits dans un projet I-Site ou Idex.

Lors de la première vague, trois dossiers avaient été déposés : un sur le tourisme, un sur le végétal et un sur les matériaux, ce qui correspondait aux trois principaux RFI.

Pour cette 2^{ème} vague, l'Université d'Angers a déposé deux projets. Le projet accepté et un projet sur le végétal. Les projets déposés sont en lien avec les programmes RFI qui arrivent à échéance en 2020-2021. Ces programmes avaient donné de bons résultats. Il était donc nécessaire de poursuivre dans la même dynamique.

Le projet "végétal" aurait été labellisé si le budget de l'appel à projets avait été plus important. Il a en effet obtenu la lettre **A** par le jury.

Le projet retenu porte sur les matériaux fonctionnels. Ce travail de recherche est mis en place depuis plus de 5 ans à l'Université d'Angers. Monsieur ROBLÉDO explique que, pour l'obtention des EUR, il faut présenter un programme de formation adossé à la recherche. L'objectif est que les étudiants qui sont en master puissent continuer en doctorat sur un sujet bien précis, tel que les matériaux moléculaires organiques pour l'électronique. Le projet est porté par l'Université d'Angers et plus spécifiquement par le laboratoire Moltech-Anjou. Les Universités de Nantes et de Rennes 1 collaborent également à ce projet.

Les étudiants accueillis peuvent être de toute nationalité et le programme est réalisé en anglais. La première année se déroule à Rennes ou à Nantes, la deuxième année étant prévue à Angers. Cette formation est ouverte à l'apprentissage. L'objectif est également l'insertion professionnelle des étudiants. Le dispositif a permis d'entraîner des partenaires européens dans le projet.

Monsieur ROBLÉDO salue le travail et l'activité quotidienne des équipes de recherche, notamment des équipes qui ont pu imaginer le projet en dépassant les nombreuses difficultés rencontrées. Un budget de 6 millions d'euros a été demandé, il sera probablement un peu moins important en réalité.

1.4 Calendrier électoral

Monsieur ROBLÉDO informe les membres des dates du calendrier électoral en vue de procéder au renouvellement des conseils centraux de l'Université (cf diaporama de séance en annexe).

Le Comité électoral consultatif doit se réunir le mardi 8 octobre 2019 pour rendre un avis sur les modalités d'organisation du scrutin.

2. Procès-verbal du CAC

2.1 Procès-verbal du Conseil Académique du 15 novembre 2018

Le procès-verbal du Conseil académique du 15 novembre 2018 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

3. Ressources Humaines

3.1 Campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs - pour vote

M. ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'une réfrigération consiste à remplacer temporairement un titulaire par un ATER. La défrigération est le mouvement inverse. Cela consiste à positionner un titulaire sur un poste occupé par un ATER. Hormis les postes de PR et de MCF vacants suite à un départ à la retraite, remplacés par un ATER pendant un an, toutes les autres « réfrigérations » sont réalisées à la demande des composantes. Les propositions sont donc issues du dialogue de gestion avec les composantes.

Concernant les postes enseignants, 5 PRAG sont remplacés par des CDD enseignants du second degré à la demande des composantes ou suite à une négociation acceptée par la composante, notamment pour le support de poste de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Quelques repyramidages sont proposés. Monsieur ROBLÉDO précise que le repyramidage consiste à publier un poste d'un certain niveau à un niveau supérieur. Le repyramidage est une volonté politique de l'établissement. L'objectif est de permettre, lorsque cela est possible, une politique de promotion, notamment pour des collègues particulièrement impliqués dans le fonctionnement de l'institution.

Le poste de MCF en Santé était occupé par un PAST à temps plein. Le personnel concerné part à la retraite et la composante a souhaité récupérer en échange deux PAST à mi-temps.

Concernant la Faculté LLSH, il a été proposé de stabiliser un potentiel recherche important pour les thématiques du laboratoire TEMOS qui est en passe de redevenir CNRS. Il existe une spécificité angevine de la recherche en archivistique. Un support historique d'ATER qui existait pour cette thématique avec une rotation importante des personnels est transformé en un support de MCF. Il semblait plus judicieux de recruter un contractuel sur le support de poste de PRAG, plutôt que sur le support de poste de maître de conférences. Cette proposition a été acceptée par la Faculté. Le poste de contractuel en FLE pourra être de nouveau proposé en poste de PRAG à terme.

La création de poste MCF à l'I.U.T. répond à un contexte R.H. et remplace le poste de contractuel actuellement occupé.

La création d'un poste de PAST en Santé va être quasi intégralement financée par les IFSI.

Le bilan représente un recrutement de 86 postes sur l'année 2020. Aucun poste de titulaire ne reste vacant.

L'Université développe une politique de promotion. Les repyramidages sont acceptés dans cette optique.

La campagne d'emplois des enseignants et enseignants chercheurs 2020 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour.

3.2 Campagne d'emplois 2020 des personnels BIATSS - pour information

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur ROBLÉDO remercie le personnel de la Direction des Ressources Humaines pour le travail mené dans le cadre de la campagne d'emplois. La D.R.H. doit en permanence trouver des solutions aux besoins identifiés par les composantes, les différents services, ce qui n'est pas aisé.

Certains postes ont été définis pour permettre une éventuelle promotion de certains agents, par le biais d'un concours.

Monsieur ROBLÉDO précise que le Comité technique (C.T.) a émis un avis défavorable à la campagne d'emplois à cause du repyramidage du poste de magasinier en charge des archives. Lors du dialogue de gestion avec le SCDA, le choix a été fait pour l'année à venir de repyramider ce poste en IGE.

Monsieur RULANCE demande quelles sont les raisons du mécontentement des membres du C.T. Monsieur ROBLÉDO répond que les personnels du C.T. qui ont voté contre ont souhaité manifester leur désapprobation quant à la non publication d'un poste de magasinier pour cette campagne d'emplois. Les membres du C.T. ont noté que les bibliothèques étaient de plus en plus fréquentées, ce qui justifiait, selon eux, le maintien d'un poste de magasinier. Monsieur ROBLÉDO rappelle que les tableaux présentés en C.T. ont fait l'objet de discussions avec les services et directions des composantes. Ces éléments ont également été débattus et votés dans leurs conseils. Les personnels du C.T. ont souhaité revenir sur cette proposition de repyramidage. Monsieur ROBLÉDO a répondu que cela n'était pas possible compte tenu des arbitrages définis précédemment avec la direction. Le SCDA fera l'objet d'un audit pour évaluer les besoins actuels et futurs, les évolutions potentielles des différents métiers, ce qui a conduit à cette proposition de repyramidage.

Monsieur GIMEL note qu'aucune création de poste n'est prévue pour les laboratoires de recherche. Aucune des créations de postes demandées dans le cadre du C.P.O.M. n'a été acceptée. Il le déplore.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'aucune création *ex nihilo* n'a été proposée à l'Université d'Angers. L'activité des laboratoires est tributaire des moyens liés à certains dispositifs, comme les appels à projets. Il reconnaît que si certains des personnels des laboratoires ont le statut de contractuel, beaucoup sont néanmoins "cédés". D'autres personnels ont bénéficié du dispositif Sauvadet dans les années antérieures. Le personnel en soutien aux laboratoires a par conséquent été stabilisé.

Certains établissements publics à caractère scientifique et technologique n'avaient pas souhaité faire bénéficier au personnel IGR de certaines BAP du processus de titularisation en IGR. L'Université d'Angers a proposé d'autres dispositifs qui ont permis à des personnels contractuels IGR d'être titularisés en IGE, avec leur accord préalable.

Concernant les créations présentées, il ne s'agit pas de créations *ex nihilo*. Pour le poste de Polytech Angers, une adjointe administrative occupe la fonction d'accueil. Elle est mise à disposition par la mairie d'Angers et l'Université rembourse la mairie. La personne part à la retraite. Un support est ouvert pour la remplacer.

Concernant le poste en scolarité à l'UFR Santé, une personne contractuelle occupe le poste qui est ouvert au concours en catégorie B.

Concernant la campagne d'emplois des personnels BIATSS contractuels, Monsieur ROBLÉDO précise que 20 CDI seront proposés à partir de janvier 2020. L'Université d'Angers comptabilise beaucoup de contractuels mais également beaucoup de personnels employés sur des appels à projets avec des financements limités dans le temps. Grâce à la loi sur la transformation de l'enseignement public, il sera désormais possible de « céderiser » également les catégories B et C.

Dans le cadre des appels à projets recherche, des recrutements sont parfois réalisés au fil de l'eau. Un certain nombre d'apprentis sont également recrutés, sur des niveaux différents. L'Université d'Angers est un lieu de formation pour les apprentis.

Monsieur ROBLÉDO précise que la campagne d'emplois 2020 du personnel BIATSS est présentée aux membres du CAC pour information. Elle sera soumise au vote des membres du CA le 26 Septembre 2019.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université : Document d'orientation stratégique - vote

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf.diaporama de séance en annexe).

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que le document a été déposé un peu tardivement sur la plateforme en ligne. Néanmoins, les éléments qui figurent dans le document ont été présentés lors de l'assemblée générale organisée avec Le Mans Université au mois de Juin. Le document a ensuite fait l'objet de plusieurs allers-retours entre les deux établissements, afin d'en stabiliser la rédaction.

Le document précise les orientations et les engagements de l'Université plutôt que de décliner des actions très précises.

Il tient compte d'un contexte réglementaire dense avec les lois de 2007 (loi L.R.U.), de 2013, l'ordonnance du 12 décembre 2018, l'évolution des PRES en COMUE puis de la disparition de certaines COMUE.

Les universités doivent nécessairement apparaître dans des espaces de coordination régionaux, infrarégionaux ou interrégionaux.

L'ordonnance du 12 décembre 2018 offre plus de souplesse au dispositif. Elle permet d'imaginer un rapprochement stratégique axé sur les projets plutôt que sur les structures. Cela s'inscrit dans la dynamique des Universités d'Angers et du Mans. Les projets menés ensemble ont servi de base à la construction de ce document. Il fallait imaginer la structure qui pouvait accompagner ces projets. L'objectif est d'avoir la structure la plus souple possible.

Trois possibilités étaient ouvertes : une association entre les deux Universités ; un établissement expérimental ; une COMUE expérimentale. Les deux Universités ont choisi la COMUE expérimentale.

Monsieur ROBLÉDO précise la différence entre un établissement expérimental et une COMUE expérimentale. Un établissement expérimental nécessite la présence d'établissements qui ne sont pas des universités. En revanche, si le regroupement ne concerne que des universités, l'option la plus pertinente est la COMUE expérimentale.

La COMUE expérimentale a un degré de souplesse plus important que l'établissement expérimental. A l'issue de la période d'expérimentation, il sera possible de rester en COMUE ou d'évoluer vers une autre forme d'organisation. L'établissement expérimental ne dispose pas de cette souplesse.

Les deux établissements sont convaincus qu'un partenariat stratégique doit être porté par une structure dont l'organisation est définie.

La simple association pouvait présenter certains avantages mais ce type de regroupement reste moins solide qu'une structure comme la COMUE expérimentale.

La COMUE expérimentale permet d'autres perspectives dans l'avenir. Si la fusion entre les établissements d'Angers et du Mans n'est pas nécessairement l'objectif à l'heure actuelle, cette possibilité ne doit pas être exclue par principe.

La période expérimentale permettra de déterminer si une fusion peut avoir du sens. Si tel n'était pas le cas, il est possible de conserver la COMUE ou de basculer sur une simple association.

L'organisation de la COMUE expérimentale est centrée sur les projets communs. L'objectif est de permettre aux deux établissements de prendre de l'ampleur. Les projets émergeront au sein des pôles. Le document d'orientation stratégique n'a pas pour objet de définir la façon dont ces pôles vont fonctionner car cela relève des statuts et du règlement intérieur.

Les organes de gouvernance seront chargés d'organiser et de piloter l'ensemble des pôles. Un Conseil d'administration et un Sénat académique sont prévus. Les membres seront issus des conseils centraux des deux établissements.

Le rapprochement avec Le Mans Université était déjà inscrit dans le document d'orientation stratégique de 2016. Dans la dynamique territoriale en Pays de la Loire, la métropole nantaise a un poids prédominant. Créer une dynamique de synergie entre les établissements d'Angers et du Mans prend alors tout son sens. Cela peut permettre d'envisager un deuxième pôle universitaire dynamique et visible à l'échelle nationale.

Concernant les statuts, ils seront rédigés de concert entre les deux Universités. La Commission des statuts sera mobilisée à Angers. Elle regroupe des élus représentant la communauté universitaire dans son ensemble. Le Mans Université n'a pas de Commission

des statuts mais va retenir une organisation symétrique. Un calendrier de travail est en cours de finalisation.

L'engagement politique, traduit par le document d'orientation stratégique, représente une première étape. Si ce document est validé par le Conseil académique puis par le Conseil d'administration, la rédaction des statuts sera la prochaine étape.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'aucun personnel ne sera directement rattaché à la COMUE expérimentale. Les supports de poste dévolus à l'UBL seront mis à disposition de la COMUE expérimentale mais le personnel sera affecté à chaque établissement.

Monsieur GIMEL demande quelle est la position des communautés de communes du Mans et d'Angers ainsi que celle de la Région. Le rapprochement soulève notamment la question des infrastructures de transport.

Il regrette que la conception de ce rapprochement n'ait pas servi le contrat de plan Etat Région 2020-2024.

Monsieur ROBLÉDO répond que les deux agglomérations et la Région soutiennent ce projet. Les collectivités y voient une réponse aux dynamiques actuelles en vue de la constitution de pôles universitaires forts.

La question des transports a été abordée avec la Région, notamment au niveau des lignes ferroviaires. Une conférence de presse est prévue, réunissant les présidents de l'Université d'Angers et du Mans, les représentants de l'agglomération Mancelle et de l'agglomération d'Angers.

La réflexion relative au Contrat de plan Etat Région est en cours pour la période 2021-2027. Elle intègre dans les dispositifs une phase de coordination.

Monsieur GIMEL demande si une réflexion est en cours avec le CROUS pour les hébergements. Monsieur ROBLÉDO répond par l'affirmative. Néanmoins, la réflexion n'est pas liée au processus de rapprochement mais au manque de logements proposés, notamment à Angers. Depuis quelques années, des tensions sont prégnantes concernant le manque de logements à Angers. Le ratio du nombre de logements proposés par rapport aux besoins est en-dessous des moyennes nationales.

Monsieur DANIEL explique qu'il va s'abstenir de voter sur le document d'orientation stratégique. Les éléments figurant dans le document lui semblent insuffisants pour avoir un jugement éclairé. Le document a par ailleurs été déposé très tardivement sur la plateforme en ligne. Il n'a pas eu le temps de mener une réflexion collective avec ses collègues. Il aurait également souhaité disposer des statuts.

Il souligne néanmoins l'importance de la réflexion collective sur le rapprochement avec Le Mans. Il restera à convaincre les différentes équipes de la communauté universitaire de l'intérêt de ce rapprochement.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que ce document a déjà fait l'objet de discussions, notamment lors d'un séminaire de direction au mois de juillet 2019. Il reconnaît que le document a été mis à disposition des membres du CAC tardivement. Néanmoins, il a été présenté et discuté à plusieurs reprises, également en Conseil de gouvernance. Monsieur DANIEL le reconnaît et ajoute que les doyens et directeurs avaient, à cette occasion, posé un certain nombre de questions, notamment sur l'absence de l'annexe qui détermine les prérogatives de la

future COMUE expérimentale. Il réitère sa volonté de s'abstenir car il regrette la façon dont la réflexion collective est menée tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'un vote de défiance à l'égard du rapprochement avec Le Mans Université.

Le Document d'orientation stratégique est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 38 voix pour et 10 abstentions.

4.2 Charte des associations étudiantes - vote

Madame GALLAND, Directrice-adjointe de la culture et des initiatives (D.C.I.), chargée des initiatives étudiantes et du F.S.D.I.E., présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle précise que la charte a fait l'objet, depuis plusieurs mois, d'un travail mené avec des associations étudiantes et des collègues d'Angers Loire Campus pour uniformiser l'encadrement des associations étudiantes. La charte a également été présentée au C.H.S.C.T.

La vie associative a évolué depuis 2012. Aujourd'hui, ce sont plus de 60 associations étudiantes qui sont répertoriées sur les Campus avec plus de 3000 étudiants élus ou bénévoles. Face à l'évolution de la communauté associative, il est devenu nécessaire de repenser les dispositifs d'accompagnement en place.

La charte répond également aux préconisations du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en matière d'encadrement de la vie associative, notamment en ce qui concerne l'organisation d'événements festifs et des soirées d'intégration.

La charte permet de cartographier toutes les associations étudiantes implantées sur les campus. Les associations devront en effet signer cette charte pour obtenir une reconnaissance institutionnelle avec le label UA et pour pouvoir obtenir des financements du FSDIE. Les associations devront également transmettre un certain nombre de documents nécessaires tels que leurs statuts par exemple.

Les directeurs de composante peuvent ainsi avoir connaissance des associations hébergées dans leurs locaux.

L'objectif est d'améliorer l'accompagnement des associations étudiantes et de leurs présidents. Le dispositif prévoit la mise en place de cycles de formations pour sensibiliser les responsables des associations aux risques encourus lors de l'organisation de soirées avec des étudiants. Ces formations sont organisées avec la ville d'Angers qui expérimente depuis plusieurs années un label "organisateur de soirées responsables". Les associations étudiantes détentrices de ce label présentent des dossiers très complets.

L'organisation d'une soirée sera soumise au dépôt d'une déclaration préalable, ce qui permettra à l'établissement de vérifier que les étudiants ont pris toutes les précautions nécessaires. Un premier examen sera réalisé par les directeurs de composante. La D.C.I. réalisera ensuite un second examen et pourra accompagner les étudiants auprès du

SUMPPS, de la Ville d'Angers. L'objectif est d'éviter les situations extrêmes qui ont pu être rencontrées dans certaines universités.

Le label devient une distinction, une reconnaissance de l'engagement étudiant. Une aide de fonctionnement de 300 euros sera attribuée aux associations labellisées. Un prix de l'initiative étudiante sera également proposé à partir de cette année. La remise de ce prix sera réalisée lors d'une soirée officielle ouverte au public. La volonté de Monsieur MORICE, vice-président de la culture et des initiatives, est de valoriser les actions des étudiants, y compris à l'extérieur de l'Université.

Madame NIVELEAU juge certains éléments de la charte inquiétants. Elle se réfère à la dernière page de la charte concernant la durée de l'agrément. Elle procède à la lecture en séance du paragraphe : "la présente charte est résiliable de plein droit et sans préavis, dès constat par l'Université que l'association ne respecte plus les conditions requises pour bénéficier de l'agrément".

Elle estime que cela permet à l'Université de retirer discrétionnairement des financements nécessaires au fonctionnement d'une association. Elle regrette l'absence de préavis car cela ne permet pas de dissiper un éventuel malentendu.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que la rédaction du paragraphe pourrait être nuancée mais précise qu'elle n'empêche pas toute discussion. Il ajoute que les engagements mentionnés dans la charte sont toutefois incontournables. Il relève de la responsabilité de l'établissement de mettre en place un dispositif qui est nécessairement contraignant.

Madame NIVELEAU ne remet pas en cause l'intégralité de la Charte, dont de nombreux éléments sont pertinents et nécessaires. Elle profite de l'examen de ce texte pour remercier l'Université pour sa présence auprès des associations étudiantes et reconnaît l'existence d'un dialogue constructif.

Madame NIVELEAU considère néanmoins que certaines dispositions sont problématiques. Elle cite par exemple l'exigence d'un minimum de trois étudiants de prévention lors des soirées. Certaines associations sont composées uniquement de trois membres qui ne peuvent pas être présents à toutes les soirées. Concernant la rédaction du dernier paragraphe, elle souhaiterait que la notion de "rappel à l'ordre" soit introduite, sauf si un événement dramatique devait se produire.

Madame GALLAND rappelle qu'un groupe de travail a été organisé avec des élus étudiants, que le Vice-Président étudiant a été associé au processus de rédaction, qu'une trentaine d'associations ont été réunies voici une semaine, que des échanges ont été instaurés sur le fond et sur les intentions de cette charte. La charte reprend par ailleurs les préconisations du Ministère.

Depuis quelques années, les universités françaises se dotent d'un dispositif équivalent. L'Université d'Angers accuse un certain retard sur cette question. L'objectif de la charte est d'éviter les risques inhérents à l'organisation de soirées étudiantes. Un accompagnement est prévu en ce sens. Les sanctions doivent être prises de façon exceptionnelle.

Madame PENGAM ne remet pas en cause la finalité de la charte. Elle ne comprend pas, en revanche, pourquoi il faut produire des bilans financiers et moraux. Des financements peuvent être obtenus par d'autres organismes que l'Université.

Madame GALAND précise qu'il a été proposé de remettre la copie des rapports annuels relatifs au fonctionnement de l'association après leur présentation en Assemblée générale de l'association.

Monsieur BIORET souligne l'importance de cette charte mais il relève son caractère contraignant sur des éléments qui ne dépendent pas toujours des seules associations. Il prend l'exemple du bizutage, déjà encadré par une loi, de la consommation d'alcool ou de substances illicites par les étudiants. L'association organisatrice ne saurait toujours être tenue pour responsable.

Monsieur ROBLEDÓ propose la possibilité d'une procédure contradictoire avant le retrait du label.

Il ajoute que l'encadrement par une loi de certaines pratiques ne justifie pas nécessairement de ne pas les évoquer dans la charte. Il rappelle que certaines universités ont connu des drames. Les chefs d'établissement doivent apporter des garanties et envisager tous les dispositifs permettant de les éviter. La charte, engagement moral entre deux parties, est un élément essentiel.

Monsieur GIMEL propose de modifier le dernier paragraphe en ajoutant la précision suivante : "en cas de manquement grave ou répété". Monsieur ROBLEDÓ accepte que le dernier paragraphe soit modifié mais il refuse de reprendre l'ensemble des dispositions de la charte, celles-ci ayant déjà fait l'objet de discussions préalables.

Après discussions, il est proposé la rédaction suivante : « la présente charte est résiliable de plein droit dès constat par l'Université que l'association ne respecte plus les conditions requises pour bénéficier de l'agrément et/ou en cas de manquement grave ou répété aux obligations ».

Madame PENGAM revient sur le paragraphe relatif aux soirées de plus de 100 personnes qui nécessitent la présence de quatre membres de l'association formés en tant qu'assistants de prévention.

Madame GALLAND précise que seuls deux référents de prévention, ayant suivi les cycles de formation, sont nécessaires. Ils sont en mesure de former leurs pairs sur les dispositifs de sécurité et de prévention à mettre en place. Il n'est donc pas exigé que quatre membres de l'association suivent ces cycles de formation. Les chiffres communiqués servent d'indicateurs aux responsables des associations.

Madame NIVELEAU estime néanmoins que la formulation actuelle est coercitive.

Madame GALAND répond qu'il est possible de revoir la rédaction de la charte après un an d'application. Les retours d'expérience permettront d'envisager des réajustements à la marge.

Sous réserve de la modification du dernier paragraphe, la charte des associations étudiantes est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 37 voix pour et 9 abstentions.

4.3 Election de représentants.es des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Monsieur ROBLÉDO précise que deux sièges de représentantes suppléantes des usagers et trois sièges de représentants suppléants des usagers sont à pourvoir.

Une candidature a été formulée en amont de la séance, celle de Monsieur Guewen DOUESNEAU. Seuls les représentants des usagers au Conseil Académique peuvent candidater et voter.

En séance, Madame NIVELEAU et Monsieur BOUT se portent candidats.

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers		
Collège 4° : Usagers suppléantes (2 sièges à pouvoir)	NIVELEAU Agathe	Unanimité avec 9 voix pour
Collège 4° : Usagers suppléants (3 sièges à pouvoir)	BOUT Victor	Unanimité avec 9 voix pour
	DOUESNEAU Guewen	Unanimité avec 9 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO lève la séance à 17h.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**
Christian ROBLEDO

Le Vice-président du Conseil d'administration,
Didier LE GALL

Le Vice-président de la recherche
Philippe SIMONEAU

**Le Vice-président de la formation et de
la vie universitaire**
Sabine MALLET

**Le Directeur général des services
de l'université d'Angers**
Olivier HUISMAN

5. ANNEXE : diaporama de la séance du 24 septembre 2019

Conseil Académique plénier du 24 Septembre 2019

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal du CAc
3. Ressources Humaines
4. Affaires générales et statutaires
5. Questions

1. Informations

1.1 Dissolution de l'UBL

1.2 Classement de Shanghai

1.3 Ecole Universitaire de recherche

1.4 Calendrier électoral

1.1 Dissolution de l'UBL

L'UBL s'est prononcée le 24 juin 2019 et a acté :

- la volonté des établissements de continuer à travailler ensemble à différentes échelles sous la forme de groupements ;
- le principe de dissolution de l'UBL au profit des structurations infra régionales.

Le Comité technique puis le Conseil d'administration de l'UA doivent se prononcer sur le principe de dissolution.

A l'issue de ce processus auprès de l'ensemble des membres fondateurs, un décret viendra prononcer la dissolution de l'UBL.

La Dissolution de l'UBL a été approuvée par les membres du comité technique à la majorité avec 7 voix pour et trois abstentions.

Lien vers documents de séance

1.2 Classement de Shanghai

L'Université d'Angers est classée parmi les 1 000 « meilleures » universités du monde.

Seuls deux établissements français sont dans le top 50 :

- l'université Paris-Sud (Paris 11) à la 37^e place
- la Sorbonne à la 44^e place.

L'université fait son entrée dans une fourchette qui va de la 901^e à la 1000^e place, au même niveau que les universités de Neuchâtel (Suisse), Boston (USA), Novi Sad (Serbie) ou encore Cachan.

Classement de Shanghai - ARWU

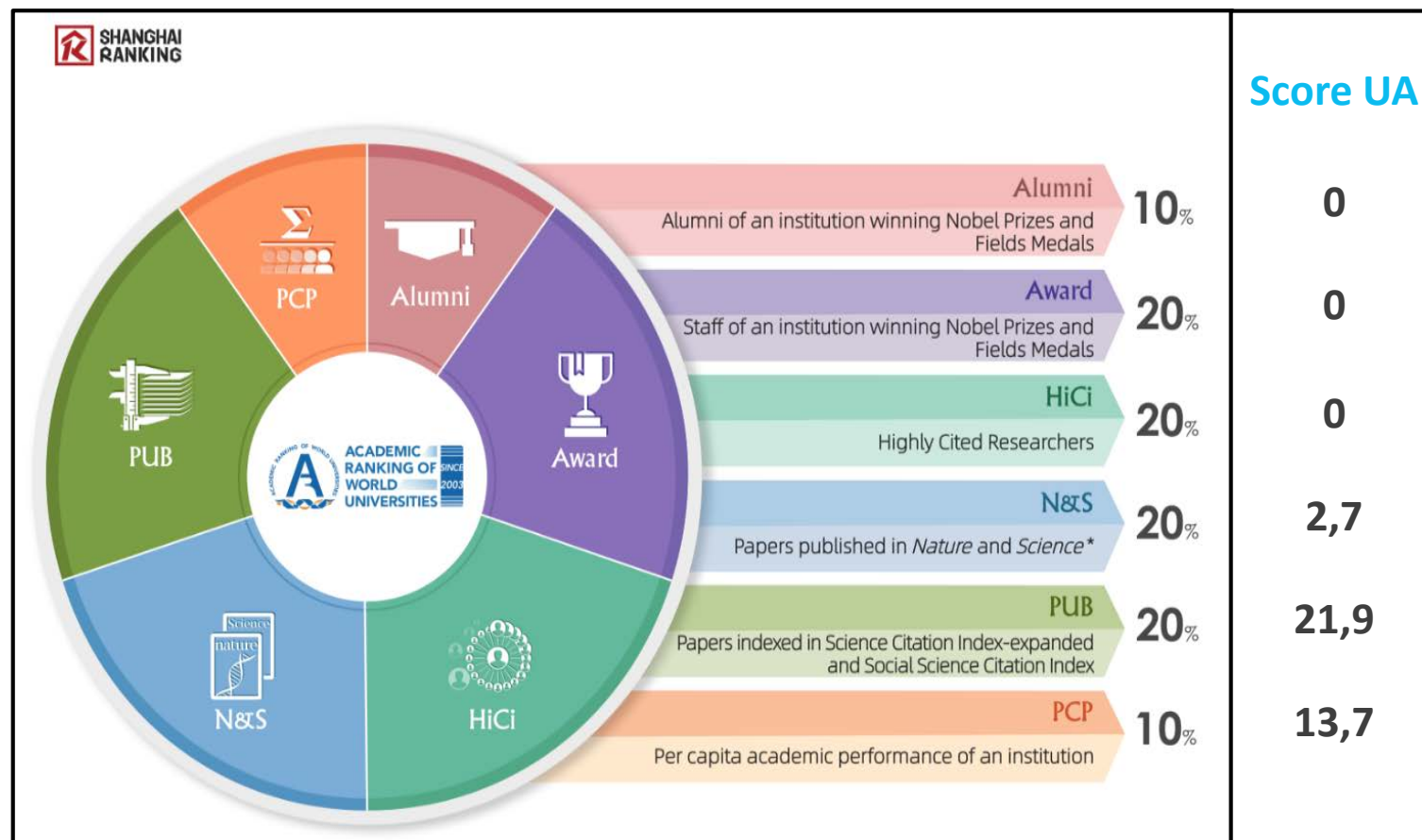
Classement fondé sur la recherche et les publications dans revues spécialisées ; n'évalue pas la qualité de l'enseignement



2019

L'Ua fait partie des 1000 meilleures universités mondiales

Apparaît au rang 33-35 du classement général France



angers

Classement de Shanghai

2019 SHANGHAIRANKING'S GLOBAL RANKING OF ACADEMIC SUBJECTS	
Ranking Subjects	
Natural Sciences	Engineering
Mathematics	Mechanical Engineering
Physics	Electrical & Electronic Engineering
Chemistry	Automation & Control
Earth Sciences	Telecommunication Engineering
Geography	Instruments Science & Technology
Ecology	Biomedical Engineering
Oceanography	Computer Science & Engineering
Atmospheric Science	Civil Engineering
	Chemical Engineering
	Materials Science & Engineering
	Nanoscience & Nanotechnology
	Energy Science & Engineering
	Environmental Science & Engineering
	Water Resources
	Food Science & Technology
	Biotechnology
	Aerospace Engineering
	Marine/Ocean Engineering
	Transportation Science & Technology
	Remote Sensing
	Mining & Mineral Engineering
	Metallurgical Engineering
Life Sciences	
Biological Sciences	
Human Biological Sciences	
Agricultural Sciences	
Veterinary Sciences	
Medical Sciences	Social Sciences
Clinical Medicine	Economics
Public Health	Statistics
Dentistry & Oral Sciences	Law
Nursing	Political Sciences
Medical Technology	Sociology
Pharmacy & Pharmaceutical Sciences	Education
	Communication
	Psychology
	Business Administration
	Finance
	Management
	Public Administration
	Hospitality & Tourism Management
	Library & Information Science

Position UA au classement thématique ARWU :

Life Sciences – Agricultural Sciences : 301-400 Monde.

Medical Sciences – Clinical Medecine : 401-500 Monde.

Mais UA absente des thématiques
Hospitality & Tourism Management
Mathematics
et **Materials Science & Engineering**

Les autres classements où figure l'Ua



[Important rayonnement international] –

- . Alimenté par Web of Science (Clarivate Analytics) et Scopus (Elsevier)
- . Classement de 2000 institutions
- . Ua = 708 / 1000 universités



[Fort rayonnement USA et international]

- . alimenté par Web of Science
- . Ua = 753^{ème} place mondiale | 324^{ème} place Europe | 34^{ème} classement France | 430^{ème} rang du classement thématique pour la discipline « *Clinical Medicine* »

Les classements à intégrer



[Important rayonnement international] - alimenté par Elsevier (Scopus)

- . Classement le plus suivi après celui de Shanghai.
- . Classement mondial par sujet et par réputation | classements régionaux
- . Intégration sur candidature : transmettre des données bibliométriques et institutionnelles de l'UA | nommer un référent contact à l'UA



[Très fort rayonnement USA et international]

- . Classement des 800 meilleures universités mondiales
- . Classements par matière | classements globaux | classements régionaux



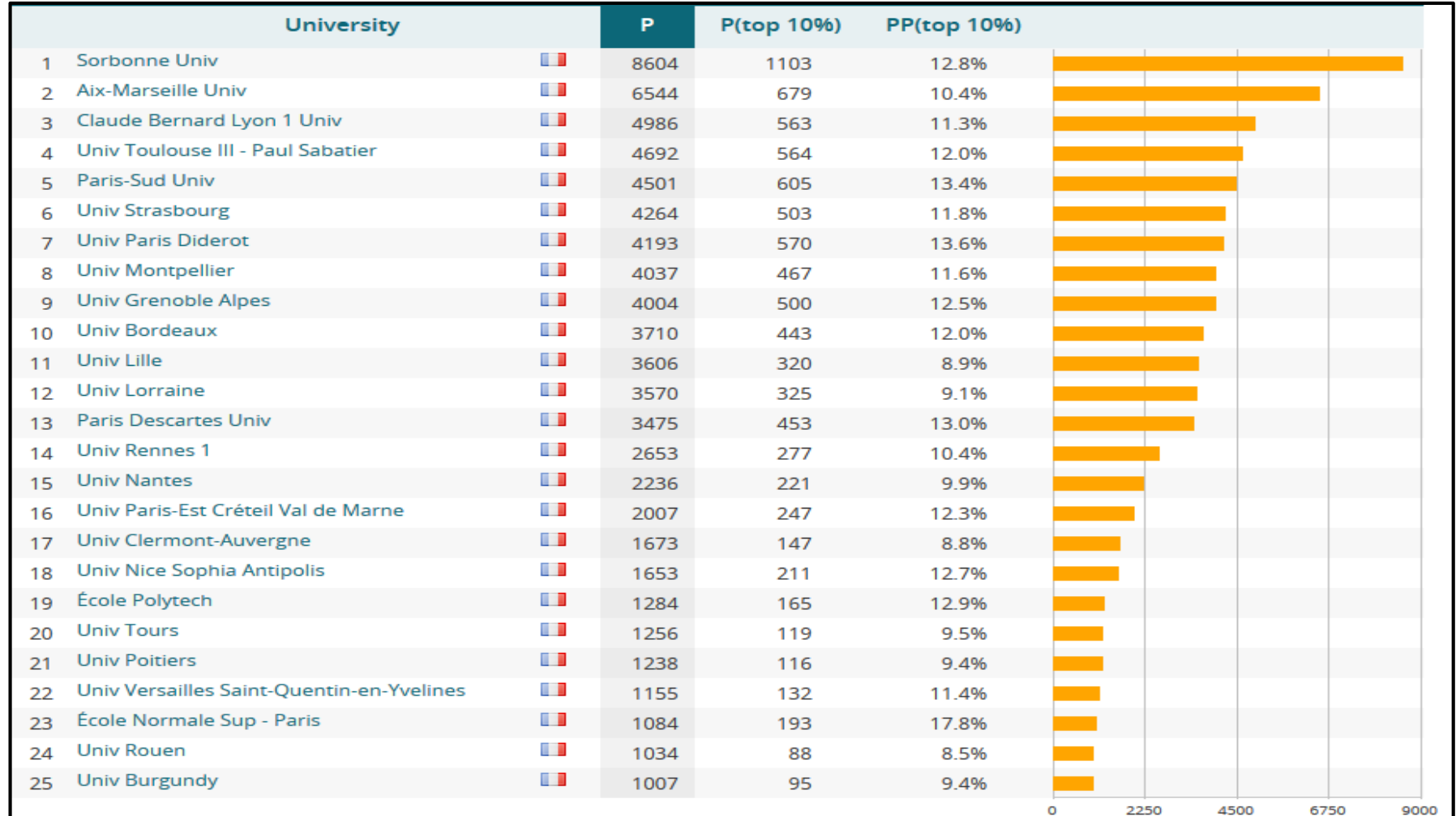
[Fort rayonnement européen]

- . Alimenté par Web of Science (Clarivate Analytics) et Unpaywall
- . Classements en fonction du nombre de publications, du degré de reprise de ces publications, du degré de collaboration entre différentes universités, du libre accès des publications

Les classements à intégrer



Leiden Ranking



The CWTS Leiden Ranking is based on bibliographic data from the Web of Science database of Clarivate Analytics, Philadelphia, PA, USA.

1.3 Ecole Universitaire de recherche

Le 29 août 2019, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Frédérique Vidal a dévoilé le nom des lauréats de la 2^{ème} vague de l'appel à projets « Ecoles universitaires de recherche » du Programme d'investissements d'avenir.

L'EUR LumoMat-E (LUmière MOlécule MATériaux) figure parmi les 24 projets retenus sur 81 candidatures.

Projet Lumomat EUR
vague 1 (2017) – « A »
Inspiré du RFI Lumomat
(www.lumomat.fr)
=> Elargissement à UR1

Master M1 (Nantes/Rennes)
Master M2 (Angers)
(anglais/alternance)
(Pas d'équivalent en Fr)

Ouverture internationale

- Mobilité
- Doubles-diplômes
- Réseaux
- Actions conjointes avec partenaires étrangers



Ouv. socio-économique

- Réseaux, pôles
- Intégration formation
- Apprentissage
- Opportunité territoriale

Une EUR en réseau (4 UMR)

U. Angers, U. Rennes1, U. Nantes /// CNRS (INC)

MOLTECH-Anjou / ISCR / CEISAM / IMN

- Domaine thématique circonscrit (matériaux organiques ptés opto-électroniques)
- Filière en émergence à très fort potentiel / période charnière
- Fédère compétences reconnues de laboratoires de l'Ouest – soutien CNRS
- Complémentarité scientifique
- 3 axes: a) énergie; b) santé-environnement; c) stockage information
- 80 ETP permanents mobilisables

3 axes de développement de l'EUR, déclinés en 10 actions clés.

A- Promoting excellence for recruiting high-profile students

1- Master grants. Two types of grants will be provided: **Excellence grants** will be offered to high-profile students and **mobility grants** will help student for an internship abroad.

2- An internal EUR LumoMat-E Call will be launched yearly based on external expertise, and will allow granting **3 Ph.D. thesis/year** for high-profile candidates.

B- Developing an international strategy to position the LumoMat-E program on the international scene

3- Ten preferential and well-identified international top-notch partners of LumoMat-E, covering all the key scientific topics related to the project, have been identified and will contribute to the international recognition of LumoMat-E through specific actions

4- To extend the teaching in English from M2 (current situation) to M1. Importantly, this will be the case in Rennes (M1) as soon as Sept 2020.

C- Setting-up a Master program strongly connected to Research as well as to Socio-Economic issues and ensuring a relevant L-M-D continuum LumoMat-E

5- A block-release training. Already existing at the M2 level. To be extended at the M1 level from Sept 2020 (Rennes)

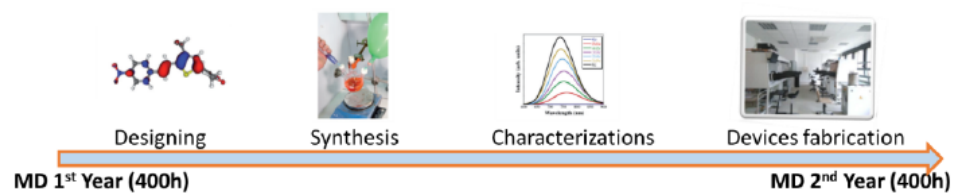
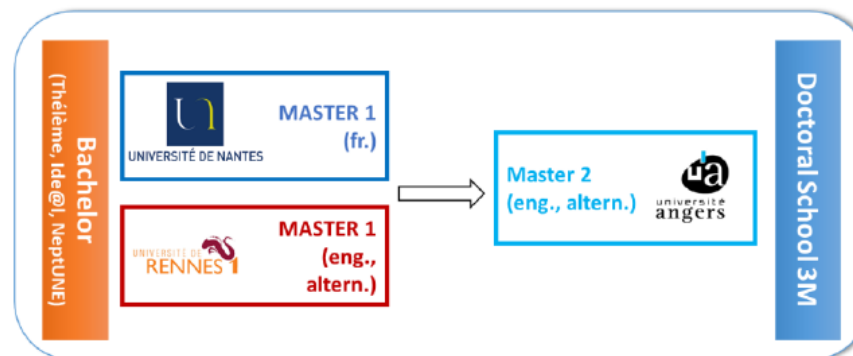
6- Distance learning. To be developed at the M2 level for specific courses, for “continuing education” AND/OR recruiting high potential students (typically Schools of Engineers).

7- New pedagogical strategies. New technologies will allow for setting up new educational tools (flipped classrooms, peer review).

8- Tutoring system. PhDs tutoring Masters tutoring Licence students as group projects (involving L, M, and D students) in order to smoothen the frontier between education and research .

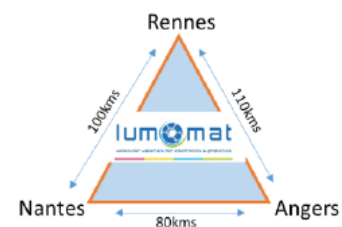
9- L-M-D days of LumoMat-E. Complementary to the tutoring system, the L-M-D continuum will be fuelled by organization of LMD days, gathering all the students and staffs from the three sites.

10- In addition to the already operating LumoMat website, a Graduate School spirit will be reinforced through **various communication tools**, including the use of social networks and **scientific culture diffusion actions** towards a younger public (high and secondary schools).



Rennes (Engl., Altern.), Nantes

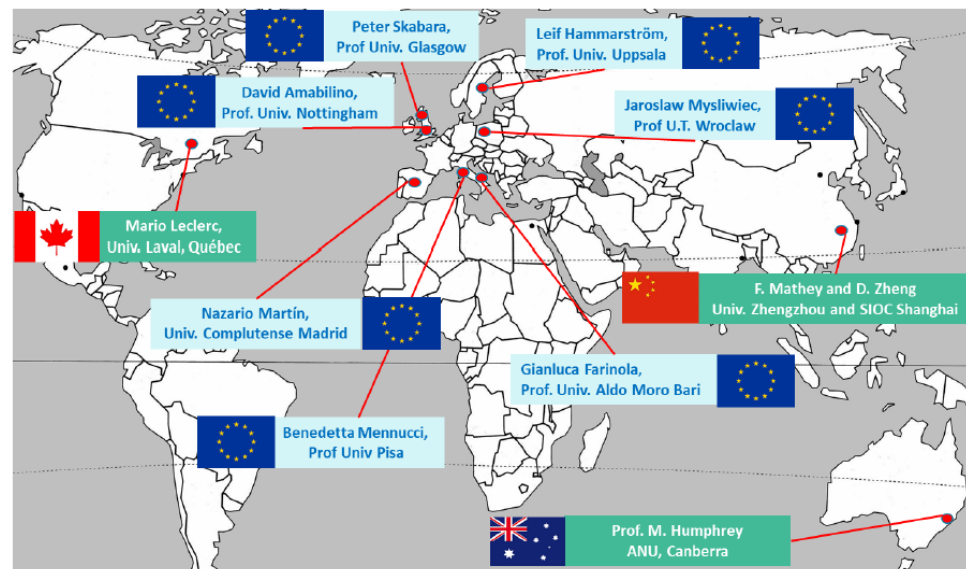
- Communication, English, Industry skills
- Project management, chemical risks
- Theoretical chem.
- Organic, coordination and organomet. Chem
- Spectroscopic and spectrometric analyses
- Electrochemistry
- Inorganic chem. and cristallography
- Microscopies
- Stimuli-responsive materials
- Internship (> 4 months)



Angers (Engl., Altern.)

- Project management
- pi-functional systems
- Supramolecular chem.
- Advanced electrochem.
- Advances spectroscopies
- Photophysics
- Formulation
- Macromolecular chem.
- Organic electronics
- Internship (> 5 months)

10 partenaires étrangers



1.4 Calendrier électoral

Le calendrier électoral a été présenté au Conseil de gouvernance du 10 septembre 2019, au Comité de direction du 20 Septembre 2019 et au Comité technique du 17 septembre 2019.

Publication de l'arrêté d'organisation des élections pour le renouvellement des membres du CA, de la CFVU et de la CR : **Mardi 15 octobre 2019**

Publication de l'arrêté d'organisation de l'élection du président : **Jeudi 17 octobre 2019**

Date limite pour le dépôt des listes de candidats pour les conseils centraux : **Lundi 6 janvier 2020**

Elections des membres des conseils centraux

Mardi 21 janvier 2020

Résultats : Vendredi 24 janvier 2020

Date limite pour le dépôt des candidatures à la présidentielle : **Lundi 10 février 2020**

Election du président : Lundi 17 février 2020

2. Approbation du procès-verbal du CAc

2.1 Procès-verbal du CAc plénier du 15 novembre 2018 - **VOTE**

3. Ressources Humaines

3.1 Campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs
2020 – **VOTE**

3.2 Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2020 -
INFORMATION

3.1 Campagne d'emplois des enseignants et enseignants-chercheurs 2020

Pour vote

La campagne d'emplois des personnels enseignants et enseignants chercheurs a été approuvée par le Comité Technique du 17 septembre 2019.

Résultats des votes : 2 votes pour et 8 abstentions

3-1 - Campagne d'emplois 2020

CE 2020 - Personnels Enseignants-Chercheurs

72 postes d'enseignants-chercheurs au même niveau (73 à la CE 2017, 77 à la CE 2018, 74 à la CE 2019).

- **25 postes** de PR ou MCF (35 à la CE 2017, 45 à la CE 2018, 39 à la CE 2019):
 - 5 postes de PR qui se répartissent en :
 - 4 postes PR → PR
 - 1 postes PR → ATER
 - 3 postes de même CNU + 2 changements de CNU
 - 20 postes de MCF qui se répartissent en :
 - 7 postes MCF → MCF
 - 13 postes MCF → ATER
 - 20 postes de même CNU
 - Soit un total de 14 postes de PR et MCF proposés en ATER
- **27 postes ATER** (23 à la CE 2017, 19 à la CE 2018, 28 à la CE 2019)
- **20 postes PAST** (15 à la CE 2017 et 13 à la CE 2018, 7 à la CE 2019)

3-1 - Campagne d'emplois Enseignants-chercheurs 2020

CE 2020 - Personnels Enseignants-Chercheurs

Conséquences sur l'occupation des 25 postes MCF et PR (selon l'occupation effective avant et après CE 2020)

- **5 réfrigérations** : nouvelles occupations momentanées de supports de postes de titulaires par des enseignants contractuels à compter de la CE 2020 (3 à la CE 2018, 8 à la CE 2019)
- **9 maintiens de réfrigérations** : conservation de l'occupation de supports de postes de titulaires par des enseignants contractuels (19 à la CE 2018, 11 à la CE 2019)
- **11 défrigérations** : nouvelles occupations par des enseignants titulaires de postes occupés par des enseignants contractuels avant la CE 2020 (19 à la CE 2018, 20 à la CE 2019)

3-1 - Campagne d'emplois Enseignants-chercheurs 2020

CE 2020 - Personnels enseignants du 2nd degré ou contractuels au même niveau

- 7 postes d'enseignants du 2nd degré (8 à la CE 2017 et 6 à la CE 2018, 7 à la CE 2019) :
 - 2 PRAG au même niveau, même discipline (dont 1 susceptible d'être vacant)
 - 5 PRAG → CDD enseignant 2nd degré (3 dans la même discipline – 2 Anglais et 1 sciences de gestion + 2 changements de disciplines (Sciences physiques → Sciences Industrielles de l'Ingénieur et Ingénierie Electrique et Lettres vers FLE)

Unité	N°poste	Corps	Discipline	Objet de la vacance	Date de vacance	Objectif 2020	Corps	Discipline
ESTHUA	524	PRCE	Economie et gestion	Retraite	01-sept-20	MEME NIVEAU	PRAG	Economie et gestion
ESTHUA	716	PRAG	Anglais	Mutation	01-sept-20	CONTRACTUEL	CDD Enseignant 2nd degré	Anglais
ESTHUA	614	PRAG	Anglais	Promotion (MCF)	01-sept-20	CONTRACTUEL	CDD Enseignant 2nd degré	Anglais
ESTHUA	574	PRAG	Sciences de gestion	Retraite	01-sept-20	CONTRACTUEL	CDD Enseignant 2nd degré	Sciences de gestion
IUT	225	PRAG	Sciences physiques, physique appliquée	Retraite	01-oct-20	CONTRACTUEL	CDD Enseignant 2nd degré	Sciences Industrielles de l'Ingénieur et Ingénierie Electrique
IUT	532	PRCE	Génie électrique	Retraite (SV)	01-sept-20	MEME NIVEAU	PRAG	Génie électrique
LLSH	673	PRAG	Lettres	Mutation	01-sept-20	CONTRACTUEL	CDD Enseignant 2nd degré	Français Langue étrangère (FLE)

3-1 - Campagne d'emplois Enseignants-chercheurs 2020

CE 2020 : Repyramidages et créations EEC

- 4 repyramidages (4 à la CE 2018, 0 à la CE 2019):

- 1 MCF -> 1 PR : DEG
- 1 PRAG -> 1 MCF : ESTHUA
- 1 ATER -> 1 MCF : LLSH
- 1 MCF -> 2 PAST : SANTE

Unité	N° poste	Corps	CNU	Insertion recherche	N°Unité	Motif de la vacance	Date de la vacance	Corps	CNU	Insertion recherche	N°Unité
DEG	1173	MCF	04 - Science politique	Centre Jean Bodin	EA 4337	Promotion	01-sept-18	PR	01 - Droit privé et sciences criminelles	Centre Jean Bodin	EA 4337
ESTHUA	621	PRAG	Russe			Retraite	01-sept-20	MCF	6 – Sciences de gestion	Granem	EA 7546
LLSH	1211	ATER	22 – Histoire et civilisation : histoire des mondes modernes	TEMOS	FRE CNRS 2015	Fin de contrat	01-sept-20	MCF	22 – Histoire et civilisation : histoire des mondes modernes	TEMOS	FRE CNRS 2015
SANTE	199	MCF	86 - Sciences du médicament et des autres produits de santé			Retraite	01-sept-20	PAST	86 - Sciences du médicament et des autres produits de santé		
								PAST	86 - Sciences du médicament et des autres produits de santé		

3-1 - Campagne d'emplois Enseignants-chercheurs 2020

- 2 créations (0 à la CE 2018, 9 à la CE 2019):

- 1 MCF en psychologie sociale (s'accompagnant de la suppression du poste d'ECER en compensation correspondant).
- 1 PAST en Sciences paramédicales - Soins infirmiers (SANTE)

Unité	Corps	CNU	Unité de recherche	No UR	Profil
SANTE	PAST	CNU sciences paramédicales - Soins infirmiers			Intervenant en Master Infirmier.ère pratique avancée et recherche.
LLSH	MCF	16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	LPPL	EA 4638	Enseignant-chercheur en Psychologie sociale

3-1 - Campagne d'emplois Enseignants-chercheurs 2020

Bilan CE 2020 EEC par corps

ORIGINE	DESTINATION						
	PR	MCF	PRAG PRCE	ATER	CDD/CDI/ECER	PAST	
PR	4			1			
MCF	1	8 (dont 1 création)		13		2	
PRAG PRCE		1	2		5		
ATER		1		27			
PAST						21 (dont 1 création)	
TOTAL 2020	5	10	2	41	5	23	86
Total 2019 (rappel)	5	15	5	48	10	7	90
Total 2018 (rappel)	9	14	6	42	2	14	87

POUR VOTE

3.2 Campagne d'emplois des personnels BIATSS 2020

Pour information

La campagne d'emplois du personnel BIATSS a été étudiée par le Comité Technique du 17 septembre 2019

Résultats des votes : 7 abstentions et 3 votes contre

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

CE 2020 - Personnels BIATSS : même niveau

13 postes au même niveau (16 à la CE 2017, et 9 à la CE 2018 et 18 à la CE 2019) :

- Soit 3 ATRF + 1 ADJAENES + 1 BIBAS + 3 TECH + 1 ASI + 3 IGE + 1 IGR
- Soit 9 postes dans la même filière et/ou même BAP ITRF et 4 changement de BAP (F -> J, J -> G, E->F, A ->J)

Unité	N°poste	Corps	BAP	Date de vacance	Motif	Objectif 2020	Corps	BAP	Profil
DCOM	07347L	IGR	E	01/01/2019	DETACHEMENT	MEME NIVEAU	IGR	F	Directeur.trice de la communication
IUT	74234P	IGE	E	09/03/2019	MUTATION	MEME NIVEAU	IGE	E	Responsable de l'équipe informatique de l'IUT
SCIENCES	54656J	IGE	E	04/03/2019	MUTATION	MEME NIVEAU	IGE	E	Ingénieur systèmes, réseaux et calcul scientifique
DAF	292759	IGE	A	01/11/2019	DETACHEMENT	MEME NIVEAU	IGE	J	Responsable service ingénierie financière
LLSH	244229	ASI	J	01/09/2019	DETACHEMENT	MEME NIVEAU	ASI	J	Responsable pôle administration de la recherche
DI	271869	TECH	J	01/12/2019	RETRAITE	MEME NIVEAU	TECH	J	Technicien.ne en gestion administrative -
DRIED	60282Z	TECH	J	01/09/2020	RETRAITE	MEME NIVEAU	TECH	J	Gestionnaire financier recherche PGFR
LLSH	38417H	TECH	F	01/09/2020	RETRAITE	MEME NIVEAU	TECH	J	Gestionnaire administrative de la recherche
SCDA	74789T	BIBAS		1/07/2020	RETRAITE (SV)	MEME NIVEAU (SV)	BIBAS		Bibliothécaire adjoint spécialisé
POLYTECH	WQ0221	ATRF	J	01/01/2020	RETRAITE	MEME NIVEAU	ATRF	J	Gestionnaire financier
SANTE	WQ0218	ATRF	J	01/01/2020	RETRAITE	MEME NIVEAU	ATRF	J	Gestionnaire scolarité Pluripass
SCIENCES	01642K	ATRF	J	01/04/2020	RETRAITE	MEME NIVEAU	ATRF	G	Agent chargé de l'accueil et de la maintenance logistique Campus du végétal
SCIENCES	50071A	ADJAENES		01/01/2020	RETRAITE	MEME NIVEAU	ADJAENES		Gestionnaire scolarité examen

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

CE 2020 - Personnels BIATSS : repyramidages

4 repyramidages (4 repyramidages à la CE 2017, 9 à la CE 2018 et 3 dépyramidages à la CE 2019) :

- 2 repyramidages avec changement de filière : 1 MAGASINIER -> IGE (SCDA) et 1 IGR -> MEDECIN (SUMPPS)
- 2 repyramidages dans la même filière ATRF -> TECH (LLSH, SANTE)

Unité	N°poste	Corps	BAP	Date de vacance	Motif	Objectif 2020	Corps	BAP	Profil
SCDA	76556N	MAG		01/09/2019	MUTATION	REPYRAMIDAGE	IGE	F	Chargé.e d'archives
LLSH	53929U	ATRF	G	22/05/2019	RETRAITE	REPYRAMIDAGE	TECH	J	Gestionnaire relations internationales
SUMPPS	58726H	IGR	C	01/09/2015	RETRAITE	REPYRAMIDAGE	MED		Médecin de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur – directeur du SUMPPS
SANTE	57615A	ATRF	G	01/07/2019	REVOCATION	REPYRAMIDAGE	TECH	J	Responsable antenne financière

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

CE 2020 - Personnels BIATSS : créations

2 créations (3 à la CE 2017, 4 à la CE 2018, 5 à la CE 2019):

- 2 créations dont 1 pour compenser une fin de mise à disposition (POLYTECH) et 1 s'accompagnant de la suppression du poste de contractuel permanent correspondant (SANTE).

Unité	Objectif 2020	Corps	BAP	Profil
POLYTECH	CREATION	ATRF	J	Adjointe administrative (remplacement d'un poste mis à disposition par la ville d'Angers)
SANTE	CREATION	TECH	J	Responsabilité scolarité 3 ^{ème} cycle

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

Bilan CE 2020 BIATSS titulaires par corps

	MED	IGR	IGE	ASI	BIBAS	TECH	SAENES	ATRF	ADJAENES	Total
Même niveau		1	3	1	1	3		3	1	13
Repyramidage	1		1			2				4
Création						1		1		2
TOTAL 2020	1	1	4	1	1	6		4	1	19
Total 2019 (rappel)		2		2		7	2	9	4	26
Total 2018 (rappel)			3	5		7		5	2	22

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

Bilan CE 2020 BIATSS titulaires par structure

	IAE *	DEG	LLSH	POLYTECH	IUT	SCIENCES	ESTHUA	SANTE	SERVICES COMMUNS	DIRECTIONS	TOTAL
Même niveau			2	1	1	3		1	1 (SCDA)	4 (DRIED, DI, DCOM, DAF)	13
Repyramidage			1					1	2 (SCDA et SUMPPS)		4
Création				1				1			2
Redéploiement*	(2)										
TOTAL	(2)		3	2	1	3		3	3	4	19
TOTAL		12							3	4	19

Vote CE 2020 personnels BIATSS

* Pour information : 1 AAE (DISC) et 1 TECH (scolarité-examens)

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

CE 2020 - Bilan contractuels

29 créations de postes et/ou augmentation de quotité (24 à la CE 2018, 33 à la CE 2019)

— **dont 8 sur financement établissement (représentant 4,4 ETPT)**

- **1 sur projets** : 1 CDD A1 Assistant.e projets (SANTE)
- **7 pour répondre à une augmentation des besoins** :
 - **2 créations nettes** : 1 CDD B Technicien audiovisuel (DAV), 1 CDD A2 Chargé.e d'opérations immobilières (DPI),
 - **5 augmentations de quotités** : psychiatre (+10%), psychologue des étudiants (+40%), médecin pour les étudiants (+30%), psychologue du travail (+10%) (SUMPPS), 1 CDD C Gestionnaire financier et comptable (50% - SANTE).

— **dont 8 sur ressources propres des composantes ou services** :

- 1 CDD A2 Ingénieur projet FC à l'ESTHUA (DFC), 1 CDD C Gestionnaire convention RI Campus Belle-Beille (POLYTECH), 1 CDD A1 Assistant ingénieur animateur du Club partenaires entreprises (POLYTECH), 1 CDD B Gestionnaire scolarité Master Infirmier en pratique avancée FC (SANTE), 1 CDD A2 Chef de pôle UFCS (SANTE), 1 CDD C Gestionnaire scolarité passerelle santé (SANTE), 1 CDD A1 chargé.e des relations avec les entreprises et FC (IAE), 1 CDD A1 chargé.e de communication et relations internationales (IAE)

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

CE 2020 - Bilan contractuels

— dont 7 sur financements ou projets extérieurs :

- 1 CDD A2 Ingénieur pédagogique multimédia projet ETOILE (DDN), 1 CDD A2 Ingénieur développement outils d'accompagnement projet ETOILE (DDN), 1 CDD A2 Chef de projet projet ETOILE (SUIO-IP), 1 CDD A2 Ingénieur développement chaussure connectée (POLYTECH), 1 CDD A1 Assistant-ingénieur Chargé de la coordination administrative de l'animation club anciens (POLYTECH), 1 CDD A2 Chef de projet service sanitaire SéSa (SANTE), 1 CDD A1 Infirmière partenariat UCO (SUMPPS).

— dont 6 apprentis :

- Apprenti BTS Centre de simulation/3Dthèque et pôle Infrastructures (DAV)
- Apprenti en informatique (profil et niveau en cours de définition) (DDN)
- Apprenti en Master de contrôle de gestion (DPE)
- Apprenti en Master de marketing digital (POLYTECH)
- Apprenti en licence pro (profil et niveau en cours de définition) (SCIENCES)
- Apprenti BTS communication (DEG)

3-2 - Campagne d'emplois BIATSS

Bilan CONTRACTUELS par type de contrat

	NIVEAU DE CONTRAT							Total
	A3	A2	A1	B	C	AUTRES (AS, PSY, MED)	Apprenti	
Prolongation de contrat	2	21	20	20	20	4		87
Nouveau contrat	1	19	5	11	9	1		46
Cédésiation		3	2	7	7	1		20
Repyramidage				2				2
Création et augmentation de quotité		8	5	2	3	5	6	29
TOTAL 2020	3	51	32	42	39	11	6	184
TOTAL 2019 (rappel)	1	21	28	23	30	0	2	105

3 - Campagne d'emplois 2020

Coût campagne d'emploi 2020

Population	Impact 2019 vs BPI 2019	Impact 2020 vs 2019	Impact 2021 vs 2020
Titulaires Enseignants et Enseignants-chercheurs		- 231 160,61 €	+ 274 704,11 €
Titulaires Biatss		- 182 945,52 €	+ 216 221,60 €
Contractuels	+ 510 278,1 €	+ 869 262,96 €	-70 819,68 €
- dont financement externe	- 163 759,5 €	- 611 973,49 €	+ 38 348,85 €
Total CE 2020	+ 346 518,6 €	- 156 816,66 €	+ 458 454,88€

3 - Campagne d'emplois 2020

Rappel coût campagne d'emploi 2019

Population	Impact 2019 Vs 2018	Impact 2020 Vs 2019
Titulaires Enseignants et Enseignants-chercheurs	- 217 911,58 €	+ 606 185,03 €
Titulaires Biatss	- 146 440,79 €	+ 147 371,53 €
Contractuels	+ 717 910,2 €	+ 0 €
- dont financement externe	- 429 848,2 €	- 0 €
Total CE 2020	-76 290,37 €	+753 556,56 €

**POUR
INFORMATION**

4. Affaires générales et statutaires

- 4.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université :
Document d'orientation stratégique – **Pour vote**
- 4.2 Charte des associations étudiantes – **Pour vote**
- 4.3 Election de représentants.es des usagers à la section disciplinaire
compétente à l'égard des usagers

4.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université : Document d'orientation stratégique 2020

Pour vote

Lien vers le document de séance

4.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université : Document d'orientation stratégique 2020

Le contexte : une réflexion débutée bien avant la disparition programmée de l'UBL et renforcée par l'émergence des regroupements métropolitains à Rennes (projet UNiR) et à Nantes (projet Nantes Université).

Un rapprochement qui résulte d'une histoire commune : des co-accréditations de formations communes, des laboratoires communs ; le projet d'alternative à la Première Année Commune aux Etudes de Santé PluriPass a été porté en commun ; les projets du PIA 3, notamment Thélème et Etoile, ont été obtenus en commun ; des valeurs partagées.

Un rapprochement qui repose également sur des complémentarités fortes : la médecine à Angers, les STAPS au Mans, le Risque et l'Assurance au Mans, le tourisme à Angers, l'acoustique au Mans, le végétal à Angers...

Un rapprochement construit par projets : les projets menés en commun sont le socle de la volonté de rapprochement, l'objectif est de créer les synergies indispensables à la pérennité de la future structure.

4.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université : Document d'orientation stratégique 2020

Les objectifs, faire de cet établissement :

- une université de rang international par l'excellence de ses formations et sa recherche ;
- un acteur majeur de l'innovation et de la valorisation en faveur du développement économique du territoire (i.e. un levier du transfert de la recherche vers le tissu socioéconomique) ;
- un lieu de promotion sociale par les études et un outil pour l'insertion professionnelle des étudiants et l'accompagnement des citoyens tout au long de la vie ;
- un espace de vie favorisant la réussite et l'épanouissement des étudiants et des personnels ;
- un levier de promotion de l'ESR et de nos territoires à l'international ;
- une université où le numérique est source d'innovations en formation et en recherche ;
- une université responsable au service du développement équilibré des territoires dans lesquels elle s'inscrit.

4.1 Rapprochement entre l'Université d'Angers et Le Mans Université : Document d'orientation stratégique 2020

Une ComUE expérimentale souple et structurante :

Pour vote

Administrée par :

- un **conseil d'administration**, dont les membres élus sont issus des deux conseils d'administration des deux universités membres,
- Un **sénat académique** dont les membres sont également issus des conseils académiques des deux universités,
- Un **comité exécutif**,
- Un **conseil des membres**, dont les modalités de désignation et de fonctionnement sont précisées dans les statuts.

Dirigée par un.e président.e, assisté.e d'un.e vice-président.e., dont les modalités de désignation sont précisées dans les statuts.

4.2 Charte des associations étudiantes

La charte des associations étudiantes a été approuvée par les membres du C.H.S.T. à l'unanimité.

Présentée par Madame Nathalie GALLAND, Directrice de la culture et des initiatives, chargée des initiatives étudiantes et du FSDIE.

POUR VOTE

NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES DE L'UA



SOMMAIRE

1. La Charte des associations étudiante
2. Une politique d'établissement permettant l'organisation d'événements sûrs et responsables
3. Un nouveau règlement d'attribution des subventions CVEC (FSDIE)
4. Valorisation de l'engagement étudiant avec une distinction « Le Label Association étudiante de l'UA » et un « Prix de l'initiative étudiante » de l'initiative étudiante

I - POURQUOI UNE CHARTE DES ASSOCIATIONS ?

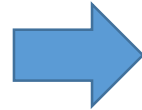
La signature de cette charte est un élément essentiel et indispensable à la reconnaissance officielle des associations par l'université,

Elle leur permet d'accéder à l'intégralité du dispositif d'accompagnement prévu pour l'amélioration de la vie associative et la valorisation de l'engagement étudiant,

1. La charte officialise leur implication, leur engagement et leur importance pour l'établissement et pour ses usagers.
2. Elle valorise leur travail, leur présence et leur permet officiellement de participer pleinement à la vie étudiante
3. Elle les aide à développer une gestion cohérente des projets et activités à destination des étudiants
4. Elle leur rappelle également qu'elles portent la responsabilité de la sécurité des participants aux manifestations festives et soirées d'intégration,

.

**En qualité de
président
d'association ,**
je signe en début d'année
universitaire
la CHARTE DES
ASSOCIATIONS
ETUDIANTES DE L'UA
(Signature prévue le Jeudi 3
OCTOBRE 2019 à la
Parenthèse)



**Mon
association est
reconnue
officiellement
par l'université**



A ce titre , mon association
peut bénéficier de
l'intégralité du dispositif
d'accompagnement

- Administratif,
- Technique,
- Soutien financier (FSDIE)
- Mise à disposition de lieux
- Cycles de prévention
- Label UA
- Prix de l'initiative

II - Mise en œuvre d'une politique d'établissement permettant l'organisation d'événements sûrs et responsables

LE CONTEXTE

L'organisation des événements d'intégration et festifs correspond à la mesure 20 du plan national de vie étudiante – PNVE et s'inscrit pleinement dans le volet « vie étudiante » des établissements et préconisations du MESRI :

Les objectifs

- o Accompagner les associations étudiantes de l'UA dans l'organisation d'événements festifs qui seront organisés au sein et en dehors de l'établissement
- o Permettre aux organisateurs de se protéger et de protéger leur public des risques liés à l'organisation d'événements festifs, en les accompagnant dans l'organisation d'événements responsables
- o Permettre à l'ensemble des étudiants de s'amuser en toute sécurité
- o Donner les moyens aux associations de mettre en place des dispositifs de prévention des conduites à risques adaptés à leurs événements.

I - Les engagements de l'UA

- A. Mettre en place des principes directeurs d'organisation de manifestations festives
- B. Favoriser le dialogue et la concertation entre les associations étudiantes et l'UA
- C. Assurer des actions de formation
- D. Mettre à disposition des ressources

A) Principes directeurs d'organisation de manifestations festives

- En application du cadre légal et des préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur, l'université d'Angers définit les principes directeurs d'organisation des manifestations festives prévues au sein et à l'extérieur de l'établissement, pour les associations étudiantes signataires de la charte des associations étudiantes de l'UA, ou en cours de signature,

Les principes directeurs inscrits dans la Charte des assos UA

- le respect du cadre légal en matière de consommation et de commercialisation d'alcool,
- le respect du cadre légal en matière de bizutage,
- le respect des règles de sécurité et d'hygiène inhérentes à l'organisation d'évènements,
- la mise en place de dispositifs de prévention et de réduction des risques,
- l'ouverture des manifestations festives aux étudiants en situation de handicap,
- le respect de l'égalité femme/ homme,
- la lutte contre toutes les discriminations d'une manière générale,
- les formations dispensées aux associations étudiantes ;



B) Favoriser le dialogue et la concertation entre les associations étudiantes et l'UA

- Des personnes ressources identifiées :
 - 1 référent vie de campus à la rentrée universitaire dans chaque composante
 - Les directions des composantes
 - La direction de la prévention et de la sécurité
 - La direction de la culture et des initiatives
 - Le SUMPPS
 - La direction de la jeunesse et de la vie étudiante de la ville d'Angers pour les événements organisés à Angers

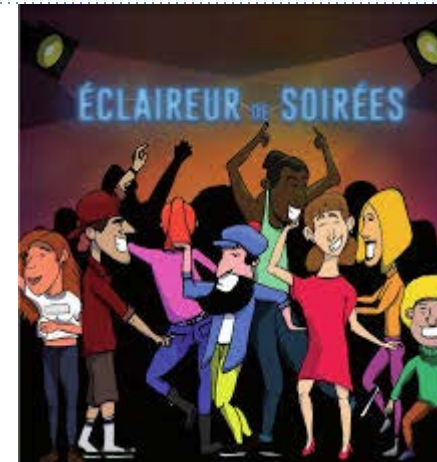
C) Mise en place d'actions de formation

- ✓ **Des cycles de formations** seront proposés 3 fois/an en partenariat avec la direction de la jeunesse et de la vie étudiante de la ville d'Angers et le SUMPPS. (3 sessions : octobre/janvier/mai). Un mode « formation de formateurs »... pour que les formés puissent relayer efficacement auprès de l'ensemble de leurs équipes organisatrices
- ✓ **Les associations étudiantes obtiennent un certificat officiel de labellisation « Organisateur de soirées responsables »** et bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé.



Les contenus des cycles de formation

- Permettre aux organisateurs de soirées d'être mieux informés et formés pour l'organisation de leurs soirées
- Faciliter leurs démarches en rassurant leurs interlocuteurs (salles, transports...) grâce au Label (certification) qui leur sera délivré
- Sensibiliser les jeunes aux dangers d'une consommation excessive d'alcool et prévenir les risques liés à la consommation d'alcool en soirée (accidents de la route, etc)



Stop aux discriminations

Renforcement de la lutte contre les actes discriminatoires

AUJOURD'HUI
LA CIRCONSTANCE AGGRAVANTE DE RACISME, CRÉÉE DANS LE CODE PÉNAL EN 2003, N'EST PRÉVUE QUE POUR MEURTRE, ACTES DE TORTURE ET DE BARBARIE, VIOLENCES, VIOLATIONS DE SÉPULTURE, VOL, EXTORSION, DESTRUCTIONS ET DÉGRADATIONS.

CE QUE LA LOI ÉGALITÉ CITOYENNETÉ CHANGE
Le caractère raciste, homophobe ou sexiste devient une circonstance aggravante pour tous les crimes et délits, sans exception (viol, harcèlement sexuel, harcèlement moral, bizutage, chantage...).

#ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Décembre 2016 - Icones : Thinkstock

Présentation du Label « ORGANISATEUR DE SOIREES RESPONSABLES »

1. Un cycle de formation avec des professionnels locaux
2. Signature d'une Charte d'engagements
3. Certificat officiel de labellisation
4. Un accompagnement personnalisé par la direction de la culture et des initiatives, le SUMPPS et la direction de la jeunesse de la ville d'Angers
5. La mise à disposition de lieux et de navettes par la ville d'Angers



Le GUIDE SOIREES ETUDIANTES, tout savoir sur les étapes et points clés pour organiser sa soirée, l'aide que la ville peut apporter (prêt de matériel, identification des lieux de départ navette, location de salle...) les contacts pour vous conseiller ou obtenir du matériel

D) Mise à disposition des ressources

- ✓ **Mise à disposition de matériel**, notamment des mallettes de prévention contenant des éthylotests, des préservatifs, des bouchons d'oreilles. (SUMPPS)
- ✓ Actions de prévention des conduites à risques auprès des étudiants et en milieu festif, en lien avec le SUMPPS et les étudiants relais-santé



Actions de prévention des conduites à risques auprès des étudiants et en milieu festif, en lien avec le SUMMPS et les étudiants relais-santé

- Installation de stands de prévention en lien avec les étudiants relais santé
- Mise à disposition de matériel
- Stickers « Soirée Étudiante Responsable »
- Bracelets « Organisateur responsable » bouchons d'oreilles, etc
- Ateliers de sensibilisation organisés tout au long de l'année à destination des associations étudiantes



II - Les engagements des associations étudiantes de l'UA

- A. Respecter les principes directeurs liés à l'organisation d'événements festifs et d'intégration
- B. Participer à un des 3 cycles de formation proposés au cours de l'année universitaire et obtenir le certificat « Organisateur de soirées responsables » délivré par la ville d'Angers
- C. Nommer des référents de prévention au sein de l'association
- D. Faire obligatoirement une déclaration préalable d'organisation de manifestation festive

D – Déclaration préalable et autorisations

L'organisation de l'événement sera soumis à autorisation après examen de la déclaration préalable par :

1. La direction de la composante
2. La direction de la prévention et de la sécurité si l'événement est organisé au sein de l'UA/la responsable de la vie associative
3. Le président
4. Le directeur de la jeunesse et de la vie étudiante de la ville d'Angers si l'événement est organisé sur l'agglomération

III- Les critères d'attribution des subventions des projets étudiants (FSDIE)

- Rédaction d'un nouveau règlement pour l'attribution des subventions, suite à la mise en place de la CVET qui valide les propositions du groupe de travail étudiant et de la CVEC - (en remplacement de la charte FSDIE)
- Validation par la CVET et la CFVU



UN CADRE GENERAL

Les projets éligibles
Les projets non éligibles
Le % de subventionnement
La quotité versée

DES DISPOSITIONS PARTICULIERES

CAMPUS DAY
LES GALAS
LES VOYAGES DE DECOUVERTE
CULTURELLE OU
D'ENTREPRISE
LES PROJETS SOLIDAIRES

IV -- Valorisation de l'Engagement étudiant

Le label UA
« Association
étudiante de
l'UA » devient
une distinction

Remise d'un
prix de
l'initiative
étudiante lors
d'une soirée
officielle
ouverte à tous

Le Label « Association étudiante de l'UA » devient **une distinction**
L'université d'Angers valorise ainsi l'engagement étudiant auprès de la
communauté universitaire mais aussi sur le territoire

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DU LABEL



L'association est **signataire de la charte des associations étudiantes de l'UA**



Elle s'engager à participer
et/ou à mettre en place
au moins 1 événement
d'animation sur le
campus dans l'année
universitaire



Elle s'engager à
participer à 1 des 3
cycles de formation
« Organisateur de
soirées responsables »
ou l'a obtenu à la
session de mai 2019



Elle s'engage à répondre à l'appel à projet dans le cadre du **prix de l'initiative étudiante 2020**

REMISE D'UN PRIX DE L'INITIATIVE ETUDIANTE

**CEREMONIE OFFICIELLE OUVERTE A TOUS
LES PUBLICS : Avril/mai 2020**

Lieu pressenti : Les Greniers Saint Jean



Pour vote

4.3 Election de représentants.es des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

L'article L.712-6-2 du code de l'éducation, modifié par l'article 53 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que : « Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'établissement constitué en section disciplinaire ».

4.3 Election de représentants.es des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Les membres des sections disciplinaires sont élus au sein du conseil académique par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.

Chacun des collèges est composé à parité d'hommes et de femmes. À cet effet, la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.

L'élection des membres au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

4.3 Election de représentants.es des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Condition :

seuls les représentants.es des usagers au Conseil Académique plénier peuvent candidater.

Sont éligibles (femmes) :

Marine COUVE – Laurie FIEVRE – Mathilde GAUDIN - Marie-Laure GUICHETEAU - Justine HAMEL – Chloé JARDINEAU - Sarah JOUANNEAU – Laëtitia LEGEI – Mélodie LEROY - Joanne MOISON – Agathe NIVELEAU – Léna RAUD-LEGER (élues CFVU)

Alexia BLANDIN – Déborah CASAS - Margaux LAVIRON (élues commission recherche)

Sont éligibles (hommes) :

Victor BOUT - Paul CHAUVIN – - Eric COUTURIER - Florian DELVERNHE - Julien HELLIO – Guewen DOUESNEAU – Julien HELLIO - Renaud JARROSSAY – Aurélien LE FOLL - Simon MEZIERE - Clément PAPIN (élus CFVU)

Denali BOUTAIN - Florian DELAVERNHE – Adrian ROBERT – (élus commission recherche)

4.3 Election de représentants.es des usagers à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Collège 4 des usagers : 2 sièges de représentantes suppléantes des usagers et 3 sièges de représentants suppléants des usagers sont à pourvoir

Candidat :

- Guewen DOUESNEAU, élu CFVU

5. Questions



univ-angers.fr

